



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit janvier à 20H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 22 janvier 2021

Date d'affichage de la convocation : 22 janvier 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 28

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Béatrice Leccia, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

M. Maxime Clerc a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Ange Monroig a donné procuration à Mme Corine Bonfanti

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_009 Acquisition du parc de la maison de M et Mme Rouverand

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 14 décembre dernier par laquelle le conseil municipal s'est prononcé pour l'acquisition du parc, de la propriété de M. et Mme Rouverand, à la société BAMA.

En date du 15 décembre 2020, un substitutif au compromis de vente a été signé par les parties.

En conséquence, la commune achètera directement le parc d'une superficie de 1550 m² à Mme Nicole ENCONTRE, à M. Frédéric ROUVERAND et à M. Christophe ROUVERAND.

Vu l'avis des domaines,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- d'annuler la délibération du 14 décembre dernier,
- d'acheter, conformément à l'avis des domaines, ce parc d'une superficie de 1550m² aux conjoints ROUVERAND pour un montant de 300 000 euros,
- de dire que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	26
Procurations	02
Nombre de voix	28
Pour	28
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

